



ISSY URBAN TRAIL REGLEMENT 3 février 2018



L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

« L'Issy Urban Trail » est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association « Issy Triathlon ». Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 6 courses :

- [Marche avec ou sans bâtons 10 km,
- [Marche avec ou sans bâtons 15 km,
- [Trail solo 10 km,
- [Trail solo 15 km,
- [Trail solo 30 km,
- [Trail en relais 2*15 km.

Il y a 2 boucles : une de 10 km et une de 15 km (pour le 30 km on fait 2 fois la boucle de 15km).

Les lieux de départ se situe sur l'île St-Germain et l'Arrivée à la hall C.Guillaume. Le Trail se déroulera en une seule étape, à allure libre.

Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau des tentes « RELAIS ».

Le programme (**horaires donnés à titre indicatif**, susceptible de légères modifications, en attente des validations des autorités compétentes) :

- [**20h30** Départ du 15 km marche avec ou sans bâtons,
- [**21h00** Départ du 30 km solo et relais 2*15 km,
- [**21h15** Départ du 10 km solo et du 10 km marche avec ou sans bâtons,
- [**21h30** Départ du 15 km solo,
- [**21h50** Arrivée du 10 km solo,
- [**22h15** Arrivée 10 et 15km marche avec ou sans bâton,
- [**22h30** Arrivée du 15 km solo,
- [**23h00** Arrivée des relais 2*15 km,
- [**23h15** Arrivée du 30 km.

Le temps limite pour le 30 km et le relais 2*15 km est de 3h30 (soit minuit et demi).

2. PARTICIPATION

L'Issy Urban Trail, pour le format marche avec ou sans bâton, solo 10 km, le solo 15 km et le relais 2*15 km, est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2001 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non.

Le Trail pour le 30 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 1999 ou avant** (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non.

3. TRAIL EN SEMI-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en semi-suffisance.

A chaque tour, un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs (pas de gobelet fourni par l'organisation). Des points d'eau sont accessibles sur certains points du parcours. Cependant chaque coureur devra s'assurer d'avoir un minimum de 250ml d'eau au départ.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont soit:

- [Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme,
- [Titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- [Titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne,
- [Pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validation des licences de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Française de Triathlon se fait automatiquement lors de l'inscription. En cas de non validation, il faudra impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2017-2018.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés. La rubrique « [Mon inscription](#) » sur la page d'inscription par Internet permet de vérifier le statut de l'inscription et la liste des inscrits.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à 10 € pour les distances 10 km, 15 € pour les distances 15 km, 30 € pour le 30 km et le relais 2*15 km.

→ A partir du **13 janvier 2018**, le prix augmente de 3 euros pour chaque course.

Les inscriptions se font à partir du site Internet de l'Issy Urban Trail www.issytriathlon.com/iut/.

Pour une validation rapide de l'inscription, il vous faut télécharger, si nécessaire, le justificatif (licence ou certificat médical).

Dans le cas contraire, le justificatif devra être adressé à « **Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 6 avenue Jean Jaurès, 92130 Issy-les-Moulineaux** » avant le 27 janvier 2018. Passé ce délai, le certificat médical devra être apporté lors du retrait du dossard.

Aucune inscription ni modification ne seront prises par téléphone.

Mode de paiement : en ligne, voire page inscription sur www.issytriathlon.com/iut

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est pris en charge l'organisation pour quelque motif que ce soit. Pour toute volonté de transfert il faut contacter notre partenaire PLAN D, voire la rubrique « Inscriptions », « [Echange de Dossards](#) » sur le site web de l'IUT.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à la course du 15 km et du relais 2*15 km.

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le jeudi 1er février 2018 à minuit, ou dès 2000 inscrits. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une frontale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne proposant qu'un point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé l'équipement suivant :

1 sac à dos devant contenir : 1 réserve pouvant contenir 250 ml d'eau minimum, un gobelet personnel 15cl ou bidon, gels, pièce d'identité ...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à La Halle C. Guillaume, rue du bateau Lavoir, 92130 Issy les Moulineaux de :

- [12h à 20h le vendredi 2 février 2018,
- [9h à 19h30 le samedi 3 février 2018.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à 17h00

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé par un minimum de 4 épingles. **Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.** Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restitué à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard **ne devra pas être plié** et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. **PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.**

9. SECURITE DU PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses « Issy Urban Trail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. DROITS A L'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Issy Urban Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

13. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses 10 km solo, 15 km solo, 30 km solo, et aux 3 premiers relais (toutes catégories et sexes confondus).

15. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2018 et qu'il(elle) s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



Pour toute information : www.issytriathlon.com/iut